

Voici en quels termes la Diète de Stans enregistre, dans le langage fruste et sincère de l'époque, sa décision du 22 décembre 1481 :

« Des ersten heimbringen die trüw, müh und arbeit, so dan der fromm man, bruder Klaus in diesen Dingen getan hat, Jm das trülich ze danken, als jeglicher bott weis witter ze sagen. »

Nous voulons en ce jour, nous aussi, donner une pensée de reconnaissance au frère Klaus pour la sainte ardeur avec laquelle il s'est attaqué à l'esprit de discorde, avec laquelle il a sauvé la patrie et lui a préparé un heureux avenir. De génération en génération, le peuple suisse le répétera et lorsque l'unité et la paix intérieure paraîtront menacées, il se souviendra de l'ermite du Ranft.

Le canton d'Obwald célèbre aujourd'hui en une fête modeste et simple, essentiellement religieuse, le 500^e anniversaire de la naissance du patron de notre pays. Le Conseil fédéral y assiste avec les chefs de l'armée et les représentants des huit premiers cantons, et leur présence dans la petite patrie du frère Klaus, tandis que les cloches sonnent à toute volée, donne à cette solennité un caractère national.

Le Conseil national s'associe par la pensée aux autorités et au peuple du canton qui a donné naissance à Nicolas de Flüe, et leur envoie son salut patriotique.

Au Conseil des Etats, après que la lettre du canton d'Obwald eut aussi été lue, le président, M. le colonel Mercier, prononça un discours en l'honneur de Nicolas de Flüe.

Les deux conseils législatifs ont envoyé au landammann et au Conseil d'Etat d'Obwald un télégramme commun de félicitations.

— * —

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 12 mars 1917.)

La mise sur pied de la brigade de cavalerie 2 prévue pour le 26 mars 1917 a été retardée.

La brigade de cavalerie 2 entrera au service le 10 avril 1917 à 9 heures du matin, sur les places de rassemblement de corps.

(Du 13 mars 1917.)

Le Conseil fédéral, vu l'article 13 de la loi fédérale du 7 février 1854 sur la création d'une Ecole polytechnique suisse, a conféré à M. le Dr Auguste *Piccard*, de Lutry (Vaud), le titre de professeur, en reconnaissance des services qu'il a rendus à cette école, notamment en se chargeant de certains cours.

Le Conseil fédéral a accordé sa sanction à la loi du canton de *Soleure* du 21 janvier 1917 concernant l'application de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents.

(Du 16 mars 1917.)

MM. les professeurs Pierre *Aeby*, à Fribourg, et Paul *Kehrli-Hirter*, à Berne, ont été nommés suppléants dans la commission fédérale de recours pour l'impôt de guerre.

(Du 17 mars 1917.)

M. Marcello *Zuccolin*, nommé vice-consul d'Italie à Zurich en remplacement de M. Torriani, décédé, a été reconnu en cette qualité.

(Du 19 mars 1917.)

Le Conseil fédéral a accordé au canton de *Vaud* une subvention de 33% % des frais d'assainissement des coteaux éboulés des Luges, près Epesses (devis : 125.000 francs ; maximum : 41.700 francs).

Le rapport de la Banque nationale suisse sur sa gestion en 1916, les comptes de cet exercice et le bilan du 31 décembre 1916 ont été approuvés conformément à la loi.

NOMINATIONS

(Du 16 mars 1917.)

Département des finances et des douanes.

Administration des douanes.

Contrôleur au bureau principal des douanes à Chiasso P. V. :
M. Ludovico Riboni, de Bruzella, actuellement aide-contrôleur à ce bureau.

PUBLICATIONS

DES

**DEPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS
DE LA CONFÉDÉRATION**

Département de justice et police.

Registre foncier.

Supplément à la liste

des

établissements de crédit et des sociétés coopératives qui ont obtenu, conformément à l'article 885 du code civil suisse et à l'ordonnance du Conseil fédéral du 25 avril 1911 sur l'engagement du bétail, l'autorisation de conclure des contrats d'engagement de bétail dans tout le territoire de la Confédération en qualité de créanciers-gagistes.*)

Canton de Thurgovie.

53. Darlehenskasse Fischingen.

*) Voir *Feuille féd.* 1912, vol. I^{er}, page 19.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1917
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.03.1917
Date	
Data	
Seite	448-450
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 240

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.